

Arrêté fédéral

Projet

portant approbation de l'accord de libre-échange entre les Etats de l'AELE et le Monténégro et de l'accord agricole entre la Suisse et le Monténégro

du ...

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,

vu les art. 54, al. 1, et 166, al. 2, de la Constitution¹,

vu le message du Conseil fédéral contenu dans le rapport du 11 janvier 2012
sur la politique économique extérieure 2011²,

arrête:

Art. 1

¹ Sont approuvés:

- a. l'accord de libre-échange du 14 novembre 2011 entre les Etats de l'AELE et le Monténégro³;
- b. l'accord agricole du 14 novembre 2011 entre la Confédération suisse et le Monténégro⁴;

² Le Conseil fédéral est autorisé à les ratifier.

Art. 2

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum en matière de traités internationaux.

¹ RS **101**

² FF **2012** 675

³ RS ...; FF **2012** 827

⁴ RS ...; FF **2012** 851

